

F.H.R.

Etudes et Réalisations d'Urbanisme

53 Avenue de l'Europe

80080 AMIENS

Téléphone : 03 22 51 79 15

Fax : 03 22 51 79 40

E-mail : FHR@wanadoo.fr



Département du Pas-de-Calais

Commune de FRENCQ

Plan Local d'Urbanisme

P.A.D.D

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Vu pour être annexé

*Plan Local d'Urbanisme approuvé
par délibération du Conseil Municipal*

Le 8 avril 2010.

REÇU LE

25 MAI 2010

AVRIL 2010

le maire: Norbert Flaque



**SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER**



F.H.R. s.a.r.l au capital de 7.625 Euros. Siret 42180341200020

LEGENDE

1) RECONNAITRE ET PRESERVER
LE CADRE NATUREL ET AGRICOLE

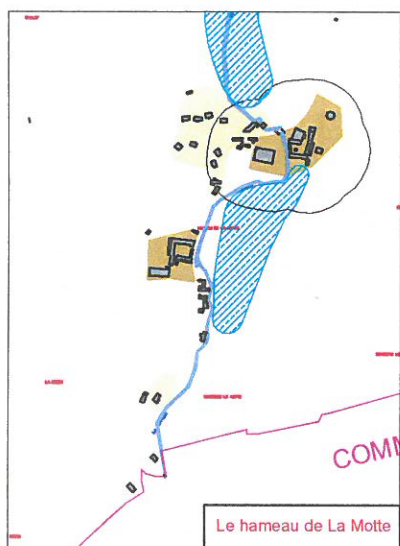
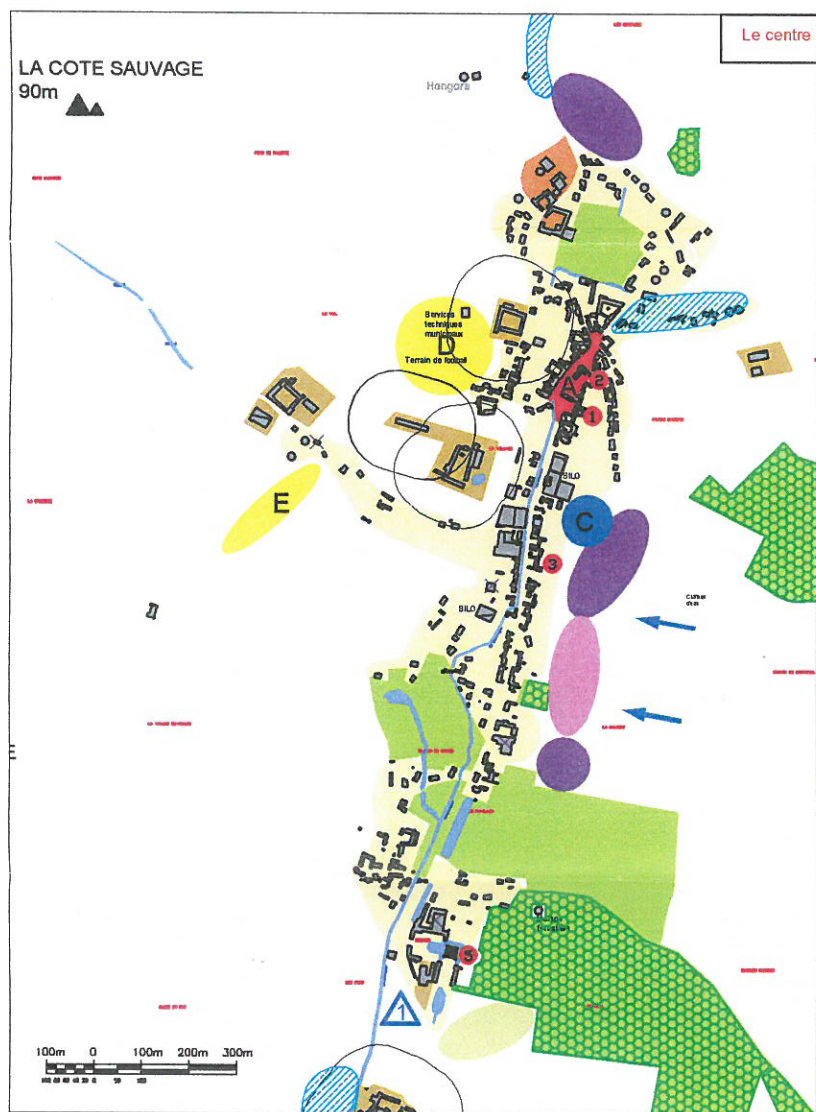
- L'ESPACE AGRICOLE RECONNU ET PRESERVE
- LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (élevage)
- LES CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS D'ELEVAGE CLASSEES (avec indication du périmètre de protection)
- LES EXPLOITATIONS AGRICOLES (culture) ET ACTIVITES AGRICOLES (silos, machines agricoles)
- LES ESPACES NATURELS
- LES BOIS
- LE WITREPIN
- LE PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DU CAPTAGE D'EAU POTABLE
- ZONES INONDEES (constatées en 1999 et 2000)

2) L'URBANISATION MULTIFONCTIONNELLE
A DOMINANTE D'HABITAT

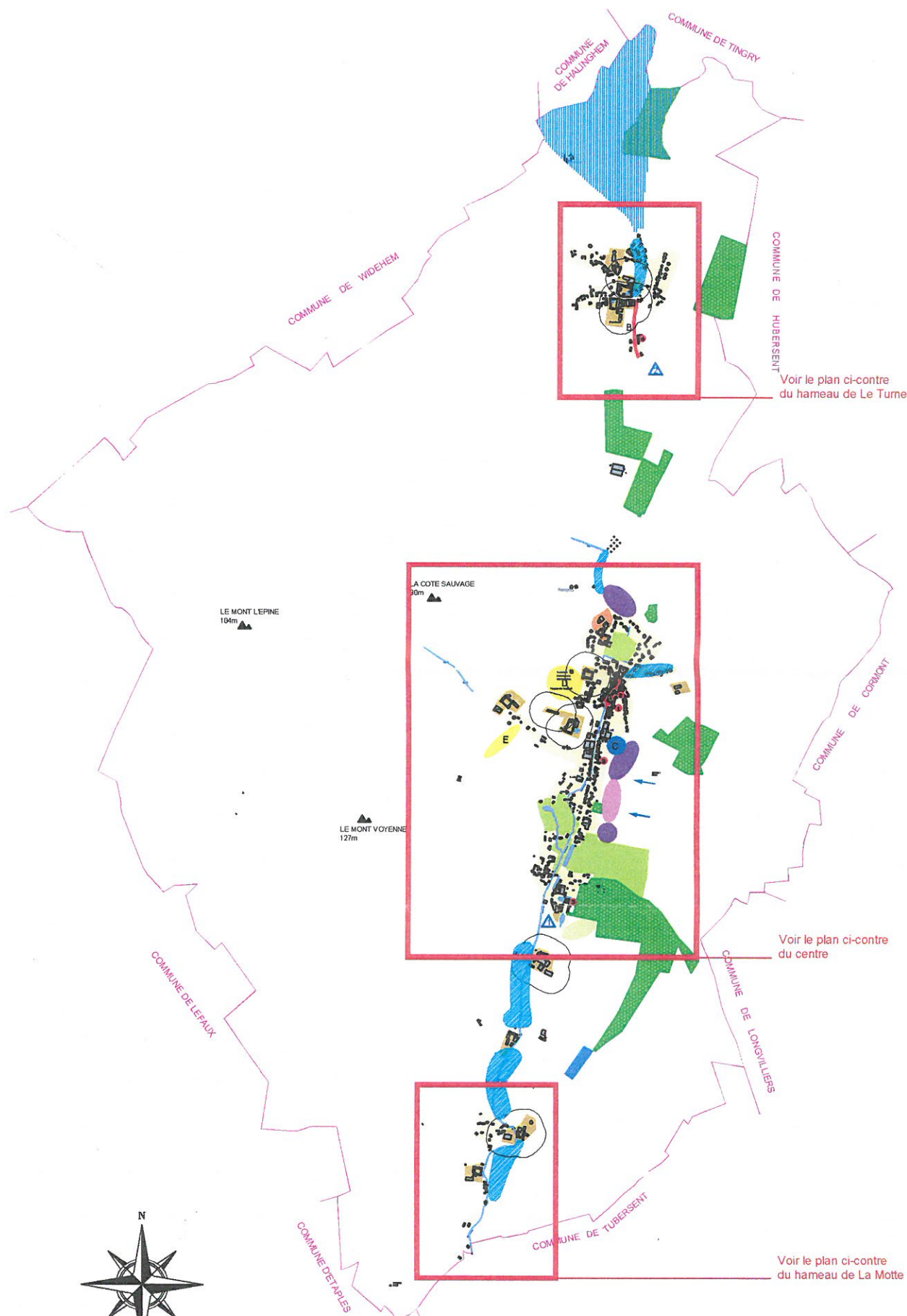
- CONFORTER LE VILLAGE DE FRENCQ ET LES HAMEAUX DE LE TURNE ET DE LA MOTTE
- PRENDRE EN COMPTE LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES ISOLEES ET LEURS POSSIBILITES D'EXTENSIONS AU CAS PAR CAS
- L'URBANISATION FUTURE
- L'URBANISATION FUTURE A PLUS LONG TERME
- LE DEVELOPPEMENT DE L'HEBERGEMENT HOTELIER

3) LE CADRE DE VIE
RECONNU ET CONFORTE

- A LA PLACE DE LA MAIRIE ET DE L'EGLISE (voir plan du centre)
- B L'ENTREE DE LE TURNE, L'ESPACE PUBLIC DE L'ECOLE (voir plan du hameau de Le Turne)
- C LA CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE
- D et E LE STADE ET LA FUTURE SALLE DES FETES
- LA SIGNALETIQUE DES POINTS PANORAMIQUES:
 - 127m - LE MONT VOYENNE (127 mètres)
 - 104m - LE MONT L'EPINE (104 mètres)
 - 90m - LA COTE SAUVAGE (90 mètres)



Le territoire communal



INFORMATIONS

- 1 MAIRIE
- 2 EGLISE SAINT-MARTIN
- 3 ECOLE
- 4 L'ECOLE DE LE TURNE
- 5 LE CHATEAU DU ROSAMEL
- 6 CONSTRUCTION NEUVE AJOUTEE
- 7 CONSTRUCTION DEMOLIE
- 8 SITE EVENTUELLE DE LA FUTURE STATION D'EPURATION DE FRENCQ
- 9 SITE EVENTUELLE DE LA FUTURE STATION D'EPURATION DE LE TURNE
- 10 AXE DE RUISSELLEMENT

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
DE
FRENCQ

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE P.A.D.D.

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal
le 8 avril 2010.

AVRIL 2010

Le territoire communal,
le centre,
les hameaux de La Motte et de Le Turne

F.H.R. Etudes et réalisations d'Urbanisme

TROIS OBJECTIFS MAJEURS :

- 1 – Reconnaître et préserver le cadre naturel et agricole**
- 2 – L'urbanisation multifonctionnelle à dominante d'habitat**
- 3 – Le cadre de vie reconnu et conforté**

1 – RECONNAITRE ET PRESERVER LE CADRE NATUREL ET AGRICOLE

L'agriculture demeure une activité importante de FRENCQ, la première en termes d'occupation des sols. La commune de FRENCQ a pour **premier objectif** de reconnaître l'activité agricole, tant pour ses aspects économiques que pour les paysages qu'elle a construits et continue à entretenir.

La commune de FRENCQ identifie à travers son P.L.U, les exploitations agricoles, les espaces liés à ces exploitations et assure leur développement.

Les espaces naturels boisés et la rivière du Witrepin forment des paysages remarquables que la commune a décidé de protéger dans son P.L.U.

Ce cadre naturel et agricole constitue une grande part du patrimoine de FRENCQ, un atout pour ses habitants, et un attrait pour ceux qui veulent venir habiter à FRENCQ.



2 – L'URBANISATION MULTIFONCTIONNELLE A DOMINANTE D'HABITAT

La commune de FRENCQ a pour politique **le maintien de son équilibre entre l'urbanisation et ses espaces naturels et agricoles qui demeurent la caractéristique principale de son territoire.**

L'urbanisation a pour finalité principale l'accueil d'une population nouvelle qui permettra de conforter la pyramide des âges de la commune et d'éviter le vieillissement, sans modifier l'équilibre démographique actuel de la population.

Cette volonté d'accueil de nouveaux habitants a pour corollaire une politique de diversification des offres en matière de logements : des parcelles individuelles à bâtir, des projets de logements locatifs, l'incitation à l'amélioration du bâti et particulièrement de l'habitat, au centre du village, et d'une façon générale sur l'ensemble du territoire communal.

Ce souhait d'accueil à FRENCQ, a pour symétrie le maintien de la population déjà présente sur le territoire, par une politique de services et de logements destinés autant aux personnes jeunes qu'aux personnes plus âgées.

Consciente de son caractère attractif, **la commune de FRENCQ**, dont la population s'élève à 757 habitants en 2008 , **estime accueillir 150 à 200 habitants sur les dix ans qui viennent**, et donc considère comme hypothèse 950 habitants en 2019.

La commune de FRENCQ a pour **volonté politique de décliner cet objectif de 150 à 200 habitants de plus sur les dix années qui viennent, de façon progressive et maîtrisée**, afin d'éviter des soubresauts de population qui risqueraient de compromettre l'intégration des nouveaux habitants au village, et de perturber l'équilibre des services et des équipements publics de la commune.

En ce qui concerne les activités existantes, pour les artisans, les commerçants, les entreprises, les professions libérales, le P.L.U. permettra leur développement par le règlement de la zone urbaine, qui se veut multifonctionnelle.

Enfin, la commune de FRENCQ souhaite voir se développer le tourisme, par la possibilité de créer des gîtes, des chambres d'hôtes et des équipements hôteliers.



3 – LE CADRE DE VIE RECONNU ET CONFORTE

La commune de FRENCQ a pour **troisième objectif la mise en valeur du cadre de vie et de la qualité de vie de ses habitants**. Cet objectif est même le plus permanent dans la hiérarchie des préoccupations municipales, depuis longtemps à FRENCQ. La qualité de la vie à FRENCQ, tout en se trouvant à cinq kilomètres d'ETAPLES, était une réalité déjà présente lorsque FRENCQ n'était encore qu'un village agricole, avec ses fermes réparties au sein du village, elle a été confortée par la mise en valeur des espaces publics et le développement des équipements publics lors de ces dernières années, qui ont vu la commune entreprendre des travaux concernant la voirie et les terrains de sports.

Cet objectif de mise en valeur du cadre de vie se décline en **cinq actions prioritaires** :

- **Continuer à affirmer la centralité à FRENCQ autour de la mairie et de l'église, et donc veiller à l'embellissement de la place.**
- **Continuer à affirmer l'identité du hameau de Le Turne et donc veiller à l'aménagement de l'espace public, notamment à proximité de l'école.**
- **Mettre en valeur et promouvoir par l'amélioration de la signalétique, les sentiers de découverte du vaste territoire de FRENCQ, ses points panoramiques et ses paysages exceptionnels par leur topographie que sont Le Mont Voyenne, Le Mont de l'Epine et la Côte Sauvage, son patrimoine architectural, notamment l'église Saint-Martin, et le château du Rosamel, monument historique inscrit.**

- **Veiller à l'enfouissement des réseaux, à l'éclairage public et au fleurissement du village.**
- **Prendre en compte les spécificités de l'architecture locale de FRENCQ, les formes, les matériaux et leurs couleurs, afin de les intégrer dans le règlement du P.L.U, pour veiller à leur préservation.**



La commune de FRENCQ affirme sa volonté de prendre en mains son destin, selon une politique qui respecte l'histoire de la commune, et qui permette de transmettre à sa jeunesse un patrimoine architectural et naturel à la fois préservé et mis en valeur, fort bien situé dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer et dans la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.